

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE GLOVELIER DU JEUDI 26 JUIN 2024, A 20 H 00, A LA HALLE POLYVALENTE, SALLE 1, 1<sup>ER</sup> ETAGE

### Ordre du jour:

- 1. Salutations et souhaits de bienvenue.
- Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
- 3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 20 avril 2023.
- 4. Présentation de la liste de deux candidat-e-s à la commission bourgeoise.
- 5. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.
- 6. Discuter et préaviser un crédit de CHF 500'000.— destiné à l'acquisition d'un tracteur forestier pour le triage Rangiers-Sorne, sous réserve de prélèvement dans les fonds forestiers, montant à la charge de la commune bourgeoise de Glovelier de CHF 68'050.— et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
- 7. Prendre connaissance et préaviser le projet de convention entre la commune et la bourgeoisie, relative à l'alimentation en eau des pâtures de l'Envers ainsi qu'à la cession d'une surface de 1'000m2 sur la parcelle bien-fonds 2061 du ban de Glovelier, propriété de la bourgeoisie, pour y réaliser la construction d'un nouveau réservoir communal.
- Statuer sur la cession de 1'000m2 sur la parcelle bien-fonds 2061 du ban de Glovelier, propriété de la bourgeoisie, pour y réaliser la construction d'un nouveau réservoir communal.
- Prendre connaissance et préaviser le projet actuel de tracé de la conduite de contournement de Glovelier, touchant plusieurs parcelles propriété de la Bourgeoisie.
- Information sur les projets de règlement bourgeois et de location des terres bourgeoises.
- 11. Information sur les comptes 2023.
- 12. Divers et imprévu.

#### Bureau de l'assemblée :

Président : M. Patrick Girard

Secrétaire : Mme Veya Coralie

Scrutatrice : Mme Marielle Bourquard

Nombre d'ayants droit présents : 10

Convocation : Publication dans le Journal officiel de la

République et Canton du Jura no 23 du 20 juin

2024 et envoi d'un tout ménage.

### 1. Salutations et souhaits de bienvenue.

Il est 20h00 lorsque M. Eric Dobler, Maire, ouvre la séance et informe l'assemblée que la séance de ce soir a fait l'objet d'une publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 23 du 20 juin 2024, ainsi que d'un envoi par tout-ménage. Il présente ensuite diverses personnes de la commune de Haute-Sorne présentes ce soir, à savoir Mme Coralie Veya, qui a augmenté son taux d'activité de 20% pour décharger M. Raphaël Mérillat de ses tâches en lien avec les bourgeoisies ; M. Hugo Milani, engagé en tant qu'adjoint de M. Mirco Bellè depuis le mois mars de cette année, en remplacement de Mme Blerta Idrizi, pour la tenue des comptes des bourgeoisies ; et enfin M. Didier Luginbühl, chef des services techniques, qui sera accompagné par Mme Céline Grellier, conseillère communale, tous deux présents pour expliquer les points 7 à 9 de l'OJ.

# 2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.

M. Eric Dobler demande si une personne souhaite présider la séance du soir ? Cela n'est pas le cas. Il propose donc M. Patrick Girard comme président. Les ayants droit acceptent cette proposition et M. Dobler propose une scrutatrice en la personne de Mme Marielle Bourquard, ce qui est accepté également. Il passe ensuite la parole à M. Girard pour le point 3 de l'OJ.

# 3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 20 avril 2023.

M. Girard demande si quelqu'un souhaite la lecture du PV du 20 avril 2023, ce qui n'est pas le cas. Le PV est donc accepté, avec remerciements à son auteur.

# 4. Présentation de la liste de deux candidat-e-s à la commission bourgeoise.

M. Girard informe l'assemblée qu'il manque 2 personnes dans la commission, et que jusqu'à présent, il n'a reçu aucune candidature. Il demande si quelqu'un parmi les membres de l'assemblée souhaite s'annoncer, ce qui n'est pas le cas.

Il demande également si quelqu'un a une proposition à faire, mais personne ne se manifeste. La composition de la commission reste donc inchangée.

# 5. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.

Le point 4 n'ayant pas permis d'avoir des candidats, ce point est caduc.

- 6. Discuter et préaviser un crédit de CHF 500'000.— destiné à l'acquisition d'un tracteur forestier pour le triage Rangiers-Sorne, sous réserve de prélèvement dans les fonds forestiers, montant à la charge de la commune bourgeoise de Glovelier de CHF 68'050.— et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
  - M. Mérillat prend la parole pour expliquer la procédure en rapport avec cet objet. Il informe l'assemblée de la volonté du triage Rangiers-Sorne d'acquérir un tracteur pour la somme de Fr. 500'000.-. Il précise que la procédure prévoit que le coût de cette acquisition sera à la charge des bourgeoisies, et que le Conseil communal tiendra compte des préavis des bourgeoisies concernées. Pour conclure, il informe l'assemblée que les bourgeoisies de Bassecourt et de Courfaivre sont aussi impliquées, et que le message sera présenté au Conseil général en septembre pour cet objet.
  - M. Dobler rappelle le principe de votation au sein du syndicat du triage, qui prévoit qu'au minimum 8 voix sur 15 doivent être exprimées en faveur de cet objet pour qu'il soit accepté.
  - M. Girard prend la parole pour expliquer que, jusqu'à présent, le tracteur utilisé était en location, mais il arrive gentiment en fin de vie. Il ajoute que si l'équipe forestière n'a pas de tracteur, elle ne pourra plus travailler et précise qu'il n'est plus possible de louer un tel engin. Il mentionne également que cette équipe est efficace et rapporte de l'argent à la bourgeoisie, raison pour laquelle il n'y a aucune raison de s'opposer à cet investissement. Pour terminer, M. Girard ajoute que le coût de ce nouveau tracteur ne dépassera pas celui de la location actuellement en vigueur.
  - R. Mérillat précise que ce financement serait pris sur les fonds forestiers, en soulignant qu'il y a suffisamment de liquidités disponibles dans le fonds.
  - M. Girard informe l'assemblée qu'au regard de ces éléments, la commission recommande l'achat de ce tracteur. Il demande si quelqu'un a des questions à ce sujet ?

Mme Bourquard prend la parole pour préciser qu'en tant qu'employée du triage, elle a vérifié si elle avait bien le droit de vote concernant cet objet, ce qui est confirmé. Elle souligne qu'au vu du bon travail et de la motivation de l'équipe forestière, elle encourage vivement l'assemblée à soutenir cet achat.

L'assemblée procède alors au vote, à l'issue duquel le crédit pour l'acquisition de ce tracteur est accepté à l'unanimité.

- 7. Prendre connaissance et préaviser le projet de convention entre la commune et la bourgeoisie, relative à l'alimentation en eau des pâtures de l'Envers ainsi qu'à la cession d'une surface de 1'000m2 sur la parcelle bien-fonds 2061 du ban de Glovelier, propriété de la bourgeoisie, pour y réaliser la construction d'un nouveau réservoir communal.
  - M. Girard passe la parole à Céline Grellier, conseillère communale en charge du dicastère des services communaux, pour la présentation du projet. Cette dernière explique que les communes sont tenues de réaliser un PGA. Dans ce cadre, il est ressorti que le réservoir de Glovelier avait besoin d'être refait. Après analyse, il s'avère qu'il serait intéressant de l'installer au pâturage du Droit. Mme Grellier informe l'assemblée qu'un projet d'ouvrage est préparé et sera passé en votation. Une discussion a déjà eu lieu entre M. Luginbühl, M. Sylvain Mahon et M. Patrick Girard dans le but de discuter des différents points et voir si des partenariats sont possibles. Elle ajoute que la situation est restée en stand-by durant longtemps, ceci dans l'attente de la validation du site par le Conseil communal. De son côté, la bourgeoisie trouve dommage de déconstruire ce réservoir et souhaite continuer à l'utiliser, en partageant les frais avec la commune. Un projet de convention a été préparé et soumis au Conseil communal, stipulant entre autres que la remise en état du réservoir devrait être faite aux frais de la bourgeoisie, et que le bien-fonds resterait la propriété de la commune. Mme Grellier précise qu'une solution provisoire doit maintenant être trouvée en attendant que le nouveau réservoir soit en place.

Mme Grellier ajoute que l'objectif de cette démarche est d'établir un partenariat financier, en échange duquel la bourgeoisie céderait le terrain pour construire le nouveau réservoir gratuitement. Cet objet a donc été soumis au Conseil communal, mais ce dernier a fait une contre-proposition, qui prévoit notamment que le réservoir actuel resterait la propriété de la commune et serait mis à disposition de la bourgeoisie, contre location, pour y installer le matériel dédié à l'alimentation des fontaines des pâturages. Le matériel (pompe et automatisation) destiné à alimenter la citerne et les abreuvoirs des pâturages serait quant à lui à charge de la bourgeoisie, tout comme les conduites reliant le réservoir aux abreuvoirs. Le matériel servant au monitoring serait la propriété de la commune et installé dans le réservoir. Concernant la parcelle 2195, celle-ci resterait la propriété de la commune, et pour terminer, cette dernière souhaiterait bénéficier d'un droit de superficie pour la surface nécessaire au futur réservoir du Droit, ceci à auteur de la location du réservoir des Tuilières.

- M. Girard prend la parole pour exprimer son étonnement par rapport au fait que le Conseil communal n'ait pas suivi la convention initiale. Il déclare que la commission s'oppose totalement à la proposition faite par le Conseil communal. Il ajoute que la Bourgeoisie n'a pas l'utilité de ce réservoir et que l'unique chose qu'elle souhaite, c'est de disposer d'une pompe pour alimenter les pâturages. En outre, il exprime son sentiment, qui est de devoir donner sans rien recevoir en retour. Pour conclure, il ajoute que ce projet, tel qu'il a été proposé par la bourgeoisie et les services communaux, ne coûterait rien à la commune, qui réaliserait même un bénéfice d'env. Fr. 10'000.- . Par conséquent, il refuse donc totalement de céder le terrain pour la construction du nouveau réservoir.
- M. Claude Monin prend à son tour la parole pour déclarer qu'il s'oppose également à cette façon de faire. Il ajoute que le débit actuel de la source des Tuilières est de 1'000 litres/minute et demande ce qu'il va advenir de cette eau, qui ne coûte rien. Mme Grellier lui répond que son rôle n'est pas de faire les lois, mais de les appliquer. Elle ajoute que la commune n'a pas le droit de distribuer de l'eau non traitée et que, de surcroît, le réservoir actuel de Glovelier est sanitairement insalubre et trop petit, ce qui ralentit l'activité des pompiers. Elle précise encore que l'ECA-Jura l'a également signalé depuis des années. M. Monin réagit en disant que ces arguments sont faux, notamment ceux en rapport avec les sapeurs-pompiers. Mme Grellier lui répond qu'il y a des normes à respecter et ajoute que le nouveau réservoir de Glovelier doit être construit à une altitude plus importante, et que le seul site efficient pour sa construction est au Droit, sous le réservoir actuel du SIDP. La parcelle retenue pour cette implantation est en outre peu dommageable au niveau des cultures agricoles.
- M. Monin demande où ira l'eau des Tuilières. Sera-t 'elle déversée dans le Tabeillon ? Mme Grellier lui répond par l'affirmative.
- M. Edmond Bailat demande quelle est la qualité de l'eau actuellement. Est-elle potable ? Mme Grellier lui répond que la qualité est bonne la plupart du temps, mais insuffisante pour être distribuée sans traitement à la consommation.
- M. Monin ajoute qu'une quantité de 40 m3 par jour doivent être prélevés selon la convention conclue avec l'autoroute. Mme Grellier acquiesce et précise que l'on paye encore pour de l'eau qui n'est pas utilisée.
- M. Girard dit qu'il ne faut pas s'égarer. Ce n'est pas à la bourgeoisie de décider si un nouveau réservoir est nécessaire ou non. En revanche, c'est la convention proposée qui pose problème.

Mme Bourquard demande quels étaient les points qui ne convenaient pas à la commune dans la convention proposée. Mme Grellier lui répond que c'est le fait de devoir payer des installations qui serviront à alimenter les pâturages. En effet, celles-ci ne peuvent légalement pas être financées par la taxe communale pour l'eau. De plus, il ne faut pas mélanger les deux projets. Elle ajoute qu'au niveau de la bourgeoisie, il semble que des subventions sont versées pour ces installations. M. Girard rétorque que la bourgeoisie ne reçoit pas de subventions pour les pâturages. Un bail a été conclu avec le syndicat, mais il appartient à la bourgeoisie d'amener l'eau. Il explique encore que la bourgeoisie attend uniquement une autorisation pour pomper cette eau, quitte à prendre en charge le coût de la pompe. Le réservoir en lui-même n'intéresse pas la bourgeoise, qui souhaitait uniquement arranger la commune et lui faire économiser de l'argent.

- M. François Monin demande s'il y aura une autre proposition en cas de refus, ou s'il faut statuer à deux reprises sur ces projets. En guise de réponse, Mme Grellier demande à l'assemblée si elle souhaite rediscuter de la convention, ou si le projet de collaboration doit être abandonné.
- M. Sylvain Mahon prend la parole pour dire que l'idée première de la bourgeoisie était de sauver le réservoir des Tuilières. Il ajoute, en guise d'exemple, que la prise d'eau dite « du Tabeillon » a été remise en état à l'époque pour quelques centaines de francs. A présent, tout le monde va pomper de l'eau à cet endroit. Concernant le réservoir, il faudrait au moins qu'il soit préservé, quitte à construire autre chose à côté. Tout le monde doit tirer à la même corde et faire preuve de bon sens.
- M. Girard ajoute que la bourgeoisie ne cédera pas et que la balle est dans le camp de la commune. En outre, il faudra peut-être un jour irriguer des terrains agricoles, et ce réservoir sera une solution.

Mme Grellier demande si la bourgeoisie laisse une porte ouverte pour poursuivre la discussion. M. Girard répond par l'affirmative et Mme Grellier l'en remercie. Elle va maintenant retransmettre ces arguments au Conseil communal.

Mme Bourquard demande s'il est possible de consulter ce projet de convention. Mme Grellier lui répond par la négative car ce dossier a juste été fait sous forme de présentation pour le Conseil communal.

L'assemblée passe maintenant au vote, à l'issue duquel le projet de convention entre la commune et la bourgeoisie est refusé à l'unanimité.

- Statuer sur la cession de 1'000m2 sur la parcelle bien-fonds 2061 du ban de Glovelier, propriété de la bourgeoisie, pour y réaliser la construction d'un nouveau réservoir communal.
  - M. Girard précise qu'au vu de la décision prise sous le point 7, ce point devient caduc.

Mme Grellier précise que peu de sites permettent de construire à cette hauteur. De plus, des procédures pourraient être dommageables aux 2 parties et le projet ne serait de toute façon pas annulé.

L'assemblée passe maintenant au vote, à l'issue duquel la cession de 1'000 m2 sur la parcelle bien-fonds 2061 du ban de Glovelier est refusée à l'unanimité.

 Prendre connaissance et préaviser le projet actuel de tracé de la conduite de contournement de Glovelier, touchant plusieurs parcelles propriété de la Bourgeoisie.

En préambule, Mme Grellier explique qu'une conduite doit être tirée depuis la chambre de la Croisée jusqu'au réservoir SIDP. Ce projet va traverser la zone de la ZAM, des terrains de propriétaires privés, ainsi que des parcelles bourgeoises. Des rencontres ont déjà eu lieu avec les deux premiers et il reste maintenant à avoir une discussion avec la bourgeoisie. Le but du projet est de pouvoir envoyer de l'eau dans les 2 sens, afin que l'Ajoie puisse recevoir de l'eau d'appoint. A noter que la commune ne payera rien pour cette conduite. Le but, lors de cette assemblée, est de présenter le tracé complet. Pour ce faire, Mme Grellier donne la parole à M. Luginbühl.

Préalablement, M. Monin signale que le point 9 de l'ordre du jour ne figurait pas sur le toutménage. Effectivement, il y a une erreur sur la convocation, ce que regrette Mme Grellier. Elle ajoute toutefois que le but de ce point est uniquement de communiquer des informations aux membres de la bourgeoisie, et donner à ces derniers la possibilité de faire part de leur éventuel désaccord.

Suite à cette précision, M. Luginbühl prend la parole pour la présentation de ce projet. Tout d'abord, il informe l'assemblée que le projet émane du SIDP et sera financé par ce dernier. Il présente ensuite à l'écran le tracé détaillé des conduites, en précisant qu'il doit encore faire l'objet d'un plan spécial, et désigne les parcelles traversées. Il explique également qu'une certaine altitude doit être atteinte, et que la bourgeoisie de Glovelier est concernée pour 3 biens-fonds.

Les explications concernant le projet, les impacts et les biens-fonds concernés ont été expliqués aux propriétaires, qui ont également été informés qu'une indemnité de Fr. 2.50 par mètre linéaire leur serait versée à titre de dédommagement. On leur a également garanti que leur terrain serait remis dans le même état qu'avant les travaux. Au stade actuel, c'est un préavis qui est demandé à la bourgeoisie, car elle devra encore se prononcer sur sa position définitive lors de la demande d'autorisation.

Pour conclure, M. Luginbühl fait part des diverses échéances concernant ce projet. Ainsi, les trois projets d'ouvrages seront remis jusqu'au 30 juin ; les préavis seront ensuite soumis à votation lors du Conseil Général du 30 septembre ; l'objet passera ensuite en votation le 24 novembre 2024 et, pour finir, la mise en fonction des conduites aura lieu fin 2026.

Mme Grellier précise que, même si l'objet relatif au réservoir est refusé, la conduite devra tout de même être faite. La discussion lors de cette assemblée a uniquement pour but de prendre connaissance du projet et faire part d'éventuels éléments à prendre en compte. Elle ajoute également que l'objectif est de déranger le moins possible les exploitants.

- M. François Monin demande quelle sera la profondeur de la conduite. M. Luginbühl lui répond qu'elle sera normalement située entre 1 m et 1m20. Il ajoute que cette profondeur ne pose généralement pas de problème aux exploitants, sauf quand il faut installer des purges, ce qui ne devra pas être fait dans le cas présent.
- M. Girard demande s'il y a d'autres questions, ce qui n'est pas le cas. Il ajoute que la commission est favorable à cet objet-là, car elle pense que c'est quelque chose de bénéfique pour le village. De plus, ce projet n'a aucun rapport avec le réservoir.

L'assemblée passe maintenant au vote, à l'issue duquel le préavis du projet actuel de tracé de la conduite de contournement de Glovelier est accepté par 3 voix contre 0, et 6 abstentions.

Mme Grellier remercie l'assemblée pour son attention.

# 10. Information sur les projets de règlement bourgeois et de location des terres bourgeoises.

M. Mérillat prend la parole pour expliquer le but du projet de règlement bourgeois, qui vise à dynamiser les bourgeoisies, ainsi que de leur permettre de perdurer et se pérenniser. Il ajoute que plusieurs discussions ont eu lieu avec les présidents des bourgeoisies pour présenter le « tronc commun » de ces projets. Les principes de fonctionnement pour chaque bourgeoisie ont ensuite été expliqués.

Il ajoute que le but du règlement bourgeois est d'harmoniser et d'étendre la surface du droit de cité au périmètre de Haute-Sorne. Le projet donnera également les compétences aux bourgeoisies pour suivre certains projets et travaux, comme par exemple le rond-point à l'entrée du village de Glovelier. Il ajoute que le suivi d'un tel projet pourrait également être fait par la commission bourgeoise. Il explique enfin qu'un projet de convention sera établi pour donner plus de compétences aux bourgeoisies lors d'appels d'offres.

- M. Mérillat explique ensuite que l'autre règlement concerne la location des terrains communaux et bourgeois. Le village de Glovelier n'est pas concerné par cet objet, en revanche d'autres villages, tel que Bassecourt par exemple, le sont. Pour ces derniers, ce nouveau règlement servira à avoir une meilleure équité lors de l'attribution des terrains.
- M. Mérillat ajoute que le projet sera en principe prêt en fin d'année et que le message pourra passer au Conseil Général, mais auparavant il doit être présenté aux assemblées pour être préavisé. Il termine en précisant que les questions à ce sujet peuvent être posées à M. Girard, qui se chargera de faire le relais avec la commune.
- M. François Monin prend la parole pour signaler que les agriculteurs qui perdent du terrain par rapport au projet de la ZAM devraient être prioritaires lors des attributions de terrains. M. Mérillat lui répond qu'effectivement c'est un point qui doit être discuté. M. Monin ajoute encore qu'il existe déjà des règlements similaires dans d'autres villages, comme à Courgenay et à Val Terbi.
- M. Girard demande s'il y a d'autres questions à ce sujet, ce qui n'est pas le cas.

### 11. Information sur les comptes 2023.

M. Milani prend la parole pour présenter les comptes 2023 de la bourgeoisie de Glovelier. Il rappelle tout d'abord brièvement les bases légales relatives au dépassement budgétaire et informe l'assemblée que la compétence revient au Conseil général en cas de dépassement de plus de Fr. 50'000.-.

Il présente ensuite les comptes 2023, qui bouclent avec une perte de Fr. 4'555.44, alors que le budget prévoyait un bénéfice de Fr. 11'315.-

Concernant l'autofinancement, M. Milani informe l'assemblée que la capacité est de Fr. 23'262.27.- pour l'année 2023.

Concernant les investissements, il explique que la somme de Fr. 776.20 a été dépensée, contre les Fr. 365'000.- prévus au budget, ceci en raison du projet de goudronnage du chemin de la Morée qui n'a pas été réalisé.

Pour conclure, M. Milani présente l'état du bilan, dont l'actif se monte à Fr. 5'668'531.-, et le capital propre à Fr. 4'684'659.-. Il demande ensuite s'il y a des questions en rapport avec les comptes.

M. Mahon indique que le chemin du Droit a été refait il y a environ 5 à 6 ans, après quoi il a été constaté qu'il appartenait à la commune et non à la bourgeoisie. Il souhaite savoir si, par conséquent, il y a eu un remboursement de fait. M. Bellè lui répond que c'est un point en suspens et qu'il prévoit de préparer un dossier qui sera soumis à la commission afin de pouvoir le régler.

M. Mahon demande également des précisions concernant le poste n° 0, lié au fonctionnement (Fr. 86'000-.). M. Bellè lui en donne les détails. M. Mahon affirme que les chemins ne sont pas bien entretenus, et qu'il faut toujours réclamer pour que ce soit fait. Par exemple, le chemin de la Morée ainsi que celui situé en haut du pâturage du Droit comportent de nombreux trous, ce qui n'est pas normal au vu des sommes payées. Concernant ce point, M. Bellè redonnera des détails à la commission. Il ajoute également que dans le poste n° 8, il manque les produits de la carrière, ce qui explique la différence par rapport au budget.

### 12. Divers et imprévu.

Tout d'abord, M. François Monin souhaite communiquer une information et fait part à l'assemblée de la déception des membres de la commission au sujet de plusieurs projets, validés par la commission et les assemblées, qui n'ont pas été réalisés dans les temps impartis. C'est par exemple le cas pour la pose de l'écusson jurassien au pâturage du Droit.

M. Claude Monin prend ensuite la parole pour demander à M. le Maire ce qu'il pense de l'état des bâtiments de la vieille cure et du moulin. Selon lui, la façon dont la commune s'occupe de ses bâtiments est lamentable, certains d'entre eux étant dans un état déplorable. M. Dobler lui répond qu'il ne connaît pas l'état des immeubles en question, mais il prévoira une visite sur place pour faire un constat des travaux à réaliser. A ce sujet, M. Mérillat ajoute qu'il a été proposé à la bourgeoisie d'entreprendre quelque chose car la commune n'en a pas les moyens. M. Monin rétorque qu'il trouve cela vraiment très surprenant.

Mme Bourquard, en tant que membre de la commission de l'énergie et des bâtiments, informe l'assemblée qu'en principe, un état complet de tous les bâtiments, avec les travaux à entreprendre, sera établi dès le mois d'août. Elle poursuit avec une autre doléance, en demandant aux représentants de la commune de cesser de généraliser le terme de « bourgeois » dans les assemblées, par exemple lors du Conseil général. Elle souhaiterait que la bourgeoisie concernée soit toujours bien spécifiée car les mentalités sont différentes d'un village à l'autre. M. Dobler lui répond qu'il en prend bonne note et qu'un effort sera fait dans ce sens.

Au sujet de la déchetterie installée près de la halle polyvalente, M. Sylvain Mahon demande s'il ne serait pas possible de mettre en place un trépied pour permettre aux gens de poser leurs cabas. M. Luginbühl lui répond que les écopoints et le mobilier appartiennent au SEOD, et que c'est quelque chose de compliqué à mettre en œuvre.

Mme Françoise Monin demande pourquoi, selon les directives communales, le fait de prendre des objets posés sur le bord de la route lors du ramassage des déchets encombrants est considéré comme du vol. Il serait bien que des gens puissent en bénéficier. M. Luginbühl lui répond qu'il existe des ressourceries, mais elles doivent être gérées. Il prend l'exemple d'un ordinateur, pour lequel il serait possible pour quelqu'un de malveillant d'en exploiter le contenu. La personne qui dépose un objet a donc le droit de ne pas vouloir que ses objets soient exploités. Il termine en précisant qu'une ressourcerie va être mise en place à l'avenir. M. Claude Monin ajoute que, malgré tout, certaines personnes récupèrent le cuivre. M. Dobler lui répond qu'elles n'en ont pas le droit, et qu'il faudrait qu'elles soient dénoncées.

M. Girard demande s'il y a d'autres points, ce qui n'est pas le cas. Il lève donc l'assemblée à 21h30, en remerciant les personnes présentes et les intervenants pour leur présence.

Au nom de l'Assemblée

Le président :

La secrétaire

Patrick Girard

Coralie Veva